



Le 17 octobre 2024.

Lettre ouverte à M Matthieu RIVAYRAND Directeur des relations sociales GSC Europe

Objet : Problème technique Remini panne de machine et pose de RTT

Monsieur le Directeur des relations sociales de GSC Europe,

Suite à la demande de positionnement précipité de JRTT sans respecter le délai minimal de 3 jours sur le secteur Remini, la **Cfdt** ressent un fort mécontentement et une frustration sur les faits suivants :

- Le dialogue social aurait été plus constructif si les DS avaient été prévenu en amont du CSE Extra
- Les organisations syndicales n'ont pas été consultées avant que les salariés soient informés (un CSE extra étant pourtant obligatoire avant l'annonce aux salariés)
- L'accord performance CAP SFG n'a encore une fois pas été respecté (pour rappel sur Remini en septembre 2022 et de mémoire PLM ou DT40, où même si les salariés concernés avaient accepté de poser des jours, le délai de 3 jours n'avait pas été respecté)

La **Cfdt** demande qu'une compensation soit donnée aux salariés concernés comme cela a déjà été fait sur d'autres sites SE

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer M le Directeur des relations sociales de GSC Europe, nos respectueuses salutations.

Pauline GIBERT coordonnatrice **Cfdt** Groupe

Simon CHARCONNET DS **Cfdt** SFG